

Introduction

La politique de la ville dans le Val de Bièvre

La politique de la ville est une des compétences obligatoires des Communautés d'agglomération qui correspond à un objectif politique fort : un développement cohérent et solidaire du territoire. Il était donc tout naturel que la CAVB signe un contrat de ville et s'engage dans la démarche des contrats urbains et de cohésion sociale pour améliorer les conditions de vie des habitants et lutter contre les exclusions et discriminations. L'approche définie alors avec l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil général et de nombreux autres partenaires était volontairement globale autour d'enjeux urbains, économiques, sociaux et de démocratie locale, tant il est vrai qu'une évolution des villes et des quartiers est l'affaire des pouvoirs publics mais aussi des habitants. C'est toujours dans cette volonté que s'inscrit la Communauté d'agglomération avec les sept villes.

La politique de la ville du Val de Bièvre s'appuie sur des politiques de droit commun, associe approche sociale et approche urbaine, avec au cœur de ces objectifs le développement de la vie des quartiers et de la citoyenneté.

Les actions menées, nombreuses, ont mobilisé des crédits de droit commun et crédits spécifiques. Plus encore l'engagement de services de droit commun a été déterminant dans le succès de nombreuses actions. Les appuis des partenaires ont été nombreux et la Communauté d'agglomération avec les sept villes ont mobilisé au mieux leurs différents services. C'est notamment le cas sur les questions d'insertion. Citons le plan accès à l'emploi issu des groupes de travail du contrat de ville et animé ensuite par le service du développement économique de la CAVB en relation avec la direction du développement social urbain. De même sur les problématiques liées à l'habitat l'élaboration du Programme local de l'habitat en cours est une action essentielle.

Il est à noter que la politique de la ville s'inscrit pleinement dans les trois ambitions majeures définies par la Communauté d'agglomération dans le cadre de la définition de son projet de territoire, à savoir :

- Favoriser les solidarités sociales et territoriales
- Favoriser le développement économique et l'emploi
- Améliorer la qualité de vie

Les projets de rénovation urbaine

Sur les questions urbaines et de cadre de vie, l'engagement des villes et de la Communauté est important au regard des investissements prévisionnels dans les opérations de rénovation urbaine.

Sur l'ORU d'Arcueil Gentilly une première convention ANRU a été signée sur la Vache Noire et une deuxième doit l'être très prochainement sur le Chaperon Vert. Sans l'appui de nos partenaires, dont l'ANRU, ces projets ne pourraient pas être menés.

Un deuxième projet de rénovation urbaine pour des quartiers au sud du Val de Bièvre, sur l'Haÿ- Les- Roses et Villejuif avait été déposé auprès de l'ANRU, sans réponse favorable, ces territoires n'étant pas en Zone Urbaine Sensible.

Le projet était cependant considéré de qualité par les partenaires et l'analyse du territoire montre des besoins importants. Aussi, un travail se poursuit pour voir comment intervenir sur ces quartiers cumulant de nombreuses difficultés.

Vie des quartiers et citoyenneté

Les crédits spécifiques de la politique de la ville ont permis de soutenir de nombreuses actions concourant au développement du lien social et au renforcement de la citoyenneté. Cette thématique est considérée comme essentielle par les élus du val de Bièvre et professionnels travaillant dans le domaine de la politique de la ville.



Le développement de structures et dispositifs concertatifs, associé à un appui aux porteurs de projet, à la création d'événements, à la mise en relation d'habitants amène au développement d'un lien social au travers de diverses actions. Celles-ci sont considérées comme un des éléments positifs du bilan du contrat de ville. Isolées, ces actions ne sont certes pas structurantes mais ensemble elles permettent de travailler en profondeur sur les quartiers et d'avoir des relais en cas de crise.

Le contenu du projet de cohésion sociale

La définition de ce projet dans des délais courts et dans un contexte de redéfinition importante de politiques publiques de la part de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional a posé des difficultés méthodologiques. Le projet de cohésion sociale reprend cependant pour l'essentiel les priorités données par l'Etat.

En effet après une mise en perspective des différents territoires CUCS du Val de Bièvre et du contrat de ville, le projet urbain et de cohésion sociale a été présenté en référence aux thématiques prioritaires du CIV du 9 mars 2006 et selon les territoires retenus. Le contrat urbain de cohésion sociale a été signé le 9 juillet 2007 par l'Agglomération, les villes et le Préfet.

Ce contrat concerne les modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation et l'ensemble des objectifs présents dans se projet urbain de cohésion sociale du Val de Bièvre.

Rappelons tout d'abord que les territoires du CUCS ne sont pas classés ZUS, d'où une certaine faiblesse des données statistiques disponibles. Il semble utile d'étudier la possibilité d'un partenariat avec l'Etat afin de disposer de statistiques pour chacun des quartiers. Le partenariat de la préfecture avec la Caisse d'Allocation Familiale est à cet égard particulièrement intéressant car il permet d'avoir des données géoréférencées fiables et actualisables. Un partenariat avec le Conseil général sera aussi recherché. Il est proposé de mettre en place un observatoire social pour mieux mesurer l'évolution des territoires afin d'adapter éventuellement les politiques menées. Il devra se monter en relation avec les différents observatoires proposés dans différentes thématiques, tel l'habitat et la prévention de la délinquance.

Pour monter des projets, les services de la Communauté, des villes ou des porteurs de projets sont à la recherche d'éléments statistiques. L'observatoire devrait répondre aussi à ce besoin.

